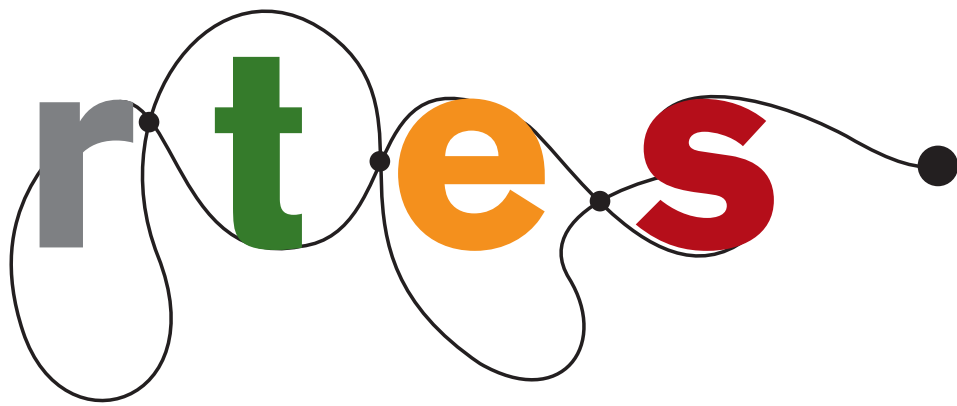
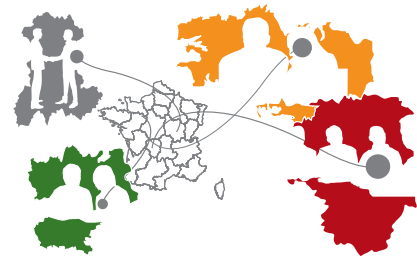




La lettre du **Réseau** des collectivités **territoriales** pour une **économie solidaire**

Septembre 2012



Sommaire

p. 2 et 3 Initiatives des territoires

Rhône-Alpes : Une société de capital-risque pour investir dans les coopératives

Lille Métropole : Soutien à l'émergence de projets

Débat du 4 juillet : politiques nationale et locales d'ESS

p. 4 à 7 Transversales

Les PTCE : retour sur la journée de lancement du 25 juin

p. 8 Vie du réseau

Les 10 ans du RTES

Le nouveau Conseil d'administration



© Association Écolennes en Pays de Vilaire

Édito

Réussir le changement d'échelle

Les PTCE, une bonne idée pour l'ESS

L'opération « Pôles Territoriaux de Coopération Économique » connaît un fort engouement. La réussite de la journée nationale des PTCE du 25 juin le prouve. Les PTCE s'affirment comme un processus attractif pour de nouvelles dynamiques économiques, territoriales ou de filières. En réussissant, ils démontreront que l'ESS est un modèle économique pertinent face aux crises.

Il est logique et nécessaire qu'élu(es), nous nous mobilisions et nous adoptions la meilleure posture pour favoriser leur développement. La légitimité démocratique de nos collectivités nous permet de rassembler, fédérer, créer du dialogue et du projet. Nous pouvons être directement à l'impulsion ou plus simplement en accompagnement des démarches déjà engagées par les acteurs. Nous ne pouvons donc pas nous interdire de nous approprier ce processus et de le conduire si nécessaire dans sa totalité. Pointons d'ailleurs que nos collectivités animent déjà dans leur action économique traditionnelle des dispositifs de ce type et que les acteurs économiques apprécient ces soutiens des pouvoirs publics.

Toutefois dans ce champ très particulier de l'ESS, élu(es) « animateurs de dynamiques sociales et économiques », nous devons agir avec des logiques de co-construction, de dialogue, de coopération et dans le total respect de l'histoire, des caractéristiques et de l'autonomie des acteurs de l'ESS.

Retrouvez la suite de la contribution page 7

Un ministre délégué à l'ESS : enfin ! Nous avons été nombreux à saluer et nous réjouissons de l'existence d'un ministre délégué à l'économie sociale et solidaire, au sein même du ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur, et de la nomination de Benoît Hamon à cette fonction.

Cette reconnaissance institutionnelle est un signe important d'encouragement et de reconnaissance pour les actions que nous menons depuis de nombreuses années, collectivités locales, acteurs de l'ESS, chercheurs, pour contribuer à faire reconnaître l'ESS comme le fer de lance possible de l'économie du XXI^e siècle, en France et au-delà de nos frontières.

Chiche ! Prenons le gouvernement au mot et proposons lui un changement d'échelle. Rien ne pourra se faire sans les collectivités locales et les acteurs de terrain. Surfons sur la vague de la rencontre du 30 mars. Passons des alliances avec les autres réseaux de collectivités et proposons un pacte avec l'État pour aller plus loin ! Il y a de quoi faire...

Si les premières interventions du ministre délégué à l'ESS, notamment lors de l'Assemblée générale du RTES le 4 juillet, vont dans le bon sens, nous serons particulièrement attentifs à la place des collectivités, actrices majeures du développement des territoires urbains et ruraux, organisatrices du dialogue de proximité avec la société civile, dans les différents chantiers à venir concernant l'ESS. Nous le serons en particulier pour celui des emplois d'avenir et celui du volet ESS de la future Banque Publique d'Investissement.

Les collectivités locales sont en effet de plus en plus nombreuses à développer des politiques d'économie sociale et solidaire, avec deux enjeux importants : la co-construction avec les acteurs et la transversalité de cette politique.

Le RTES est un réseau qui permet de mailler le territoire national, d'identifier les pratiques et de les mutualiser...

À nous d'amplifier l'action en synergie avec les autres réseaux de collectivités.

C'est pourquoi, à la suite du succès de la Première Rencontre Nationale des Collectivités locales autour de l'ESS, organisée le 30 mars 2012 à Paris avec le soutien des principaux réseaux de collectivités¹,

une déclaration commune sera prochainement signée. Elle actera notamment le principe d'une

Rencontre annuelle des collectivités locales autour de l'ESS et la poursuite de la collaboration sur cette question. La période est propice au développement, allons-y !

¹ Association des Régions de France ; Assemblée des Départements de France ; Association des Communautés de France et Association des Maires des Grandes Villes de France

Christiane Bouchart, présidente du RTES

Henri Arévalo, vice-président et trésorier du RTES

INITIATIVES DES TERRITOIRES

RHÔNE-ALPES

Une société de capital-risque pour investir dans les coopératives

Transméa est la première société de capital-risque dédiée à la reprise d'entreprises par les salariés. Créée et portée en 2007 par l'URSCOP, en partenariat avec le conseil régional Rhône-Alpes, elle fête cette année ses 5 ans d'existence, avec à son actif 27 projets de reprise soutenus.

Premier partenaire de la société, le conseil régional a permis d'avoir un effet levier sur l'engagement d'autres partenaires. Ce fonds d'investissement est aujourd'hui doté d'un capital de 5,5 M€ dont 1 M€ apporté par la Région. Outre ce soutien financier, la Région Rhône-Alpes est membre du comité de pilotage stratégique de Transméa : composé de 10 membres (représentant les différents partenaires), ce comité a pour rôle d'étudier les orientations stratégiques du développement de la société. Il exerce également une mission de conseil auprès du Président de la société. Il se réunit 3 à 4 fois par an.



Salariés de la SNT Géry

Transméa intervient de façon minoritaire en fonds propres ou quasi fonds propres, pour un montant compris entre 10 000 € et 300 000 €. Depuis 2007, 27 projets de reprise d'entreprise par les salariés ont été soutenus, ce qui correspond à 332 emplois sauvegardés et 1 M€ investi.

Transméa peut intervenir pour une reprise d'entreprise sous forme coopérative, mais aussi pour la reprise en société classique (SA, SARL, SAS). La condition exigée est la mise en place par les associés d'une « démarche de progrès social, notamment de formation économique des

salariés » et de mise en place d'un dispositif d'épargne salariale.

Parmi les entreprises financées, l'entreprise de transport SNT Géry. Suite à un redressement judiciaire annoncé en octobre 2010, les salariés se sont mobilisés pour reprendre leur entreprise en SCOP, et sauvegarder ainsi 28 emplois. Début janvier 2011, aucun repreneur ne s'était manifesté, et la société ne se trouvait pas en mesure de présenter un plan de redressement. Un contexte difficile, qui a pourtant permis aux salariés de prendre les choses en main et d'opter pour la Reprise d'Entreprise par les Salariés (RES). Ils ont ainsi engagé une véritable course contre la montre, et ont su construire leur projet en un mois, avec l'appui de Liévin Iraguha, consultant spécialisé de l'Union Régionale des SCOP.

Contact : Michel Rohart, Directeur de l'URSCOP, rhone.alpes@scop.org
www.transmea.coop

LILLE MÉTROPOLE

Soutien à l'émergence de projets

La politique publique d'ESS à Lille Métropole a mis l'accent depuis 2006 sur l'accompagnement des porteurs de projet (soutien aux structures d'accompagnement de projets d'utilité sociale et appel à projets, devenu permanent en 2011). En 2010, à l'occasion de la co-construction du plan d'actions ESS de la collectivité, plusieurs acteurs ont souligné l'importance de soutenir les porteurs d'idées en amont. C'est pourquoi Lille Métropole a accompagné la création des 2 outils suivants :

La Scic Replic NPdC

Sur le principe de la Scic Replic créée en Languedoc-Roussillon en 2005, Replic Nord-Pas de Calais a vu le jour en avril 2012. Elle est portée par l'URSCOP Nord-Pas de Calais / Picardie, en partenariat avec Lille Métropole, le conseil régional Nord-Pas de Calais et le conseil général du Nord.



© La Table de Cana



© La Table de Cana

Lille Métropole a souhaité que la Scic Replic NPdC ne soit pas orientée exclusivement sur l'insertion par l'activité économique mais plus généralement sur l'ESS, à partir des besoins repérés dans les territoires. Sur le plan financier, la collectivité a mis l'accent sur la nécessité d'un capital suffisant au démarrage (actuellement de 150 000 €). Lille Métropole a délibéré le 29 juin pour participer à hauteur de 20 000 €.

Deux groupes projet ont été lancés en parallèle de la création de la SCIC mère pour aboutir d'ici la fin de l'année à la duplication d'activités partiellement inexistantes sur le territoire métropolitain en lien avec les acteurs concernés, un traiteur d'insertion dont le principal acteur sera une coopérative de formation en restauration, Instep, et une activité de location/vente de vélos électriques dont le principal acteur local pourrait être la régie de quartier Lille sud Insertion.

Si la création de Replic NPdC est la première expérience de duplication de ce modèle coopératif en France, un projet d'implantation est à l'étude en Bourgogne, et plusieurs collectivités sont intéressées par cette expérience.

Le dispositif CitésLab

Tourcoing et Wattrelos, en partenariat avec LMCU, mettent en place le dispositif CitésLab dans leurs quartiers. Ce dispositif cofinancé par la Caisse des Dépôts a pour objectif de favoriser la prise en compte de la création d'entreprise par les habitants dans les quartiers classés politique de la ville, et de leur potentialité créatrice.

Lille Métropole a souhaité que les porteurs d'idée puissent être accompagnés également par des structures dédiées à l'accompagnement de projets d'utilité sociale, référentes sur le territoire à côté des

INITIATIVES DES TERRITOIRES

réseaux qui recrutent habituellement les agents d'amorçage (boutiques de gestion et plateformes d'initiative locale). Ainsi avec l'accord de la CDC et du conseil régional, également cofinancier, c'est l'association Maillage qui a recruté récemment un nouvel agent d'amorçage. Comme tous les agents de ce type, il sera chargé d'aller à l'écoute des porteurs d'idée, de les orienter en fonction de leur idée et de les accompagner vers la création d'entreprise qu'elle soit individuelle ou collective.

CitésLab^{CL}

Atin de rendre cet accompagnement plus efficace dans le temps, Lille Métropole et les deux communes concernées ont décidé de compléter le financement du poste permettant ainsi que celui-ci soit financé à l'association pendant trois ans à temps complet.

L'engagement de l'association est de recruter en ayant conscience de la nécessaire pérennisation du poste au-delà des financements publics.

Contacts : Jacques Dughéra, chargé de mission ESS, jdughera@lillemetropole.fr
Clara Schmidt, chargée de mission ESS, cschmidt@lillemetropole.fr
Christiane Bouchart, conseillère communautaire en charge de l'ESS, cbouchart@lillemetropole.fr
www.citeslab.fr

Quelle politique nationale d'ESS en lien avec les politiques locales ?

Dans le cadre de son assemblée générale du 4 juillet, le RTES a organisé une table ronde autour de l'articulation entre politique nationale et politiques territoriales en matière d'ESS. L'assistance était particulièrement fournie pour ce temps fort, avec la présence d'une centaine de personnes, représentant 55 collectivités différentes.

Comment refonder un partenariat dans une logique de coopération entre État et collectivités locales autour de l'ESS, par exemple au travers de conventions pluriannuelles ?

Des administrateurs du RTES ont apporté leur éclairage. Après l'accueil et l'ouverture du débat par Jean-Paul Plan-chou, vice-président du conseil régional d'Île-de-France, Christiane Bouchart, présidente du RTES, a rappelé l'évolution de la prise en compte de l'ESS au sein des différents niveaux de collectivités et les enjeux actuels de transversalité, à la fois entre collectivités et en interne de chacune, en lien avec leurs différentes compétences.

Jean-Philippe Magnen, vice-président du RTES, conseiller communautaire à Nantes Métropole et vice-président de la Région Pays de la Loire, a souligné que l'enjeu lié à la création d'un ministère en charge du secteur est de « permettre à l'ESS de passer d'un statut de secteur alternatif, résistant, à un secteur d'impulsion d'une autre dynamique économique globale non exclusivement sectorielle et de circuits-courts au sens de relocalisation de la valeur ajoutée produite sur les territoires ».

Morad Bachir-Chérif, vice-président de Grenoble Alpes Métropole, nouvel administrateur du RTES, a, au travers de la présentation de quelques exemples d'initiatives soutenues sur le territoire de l'agglomération, insisté sur la connexion nécessaire entre politique ESS et politique de la ville, pour amplifier le rôle de celle-ci comme vecteur d'emploi et d'insertion par l'activité économique. « L'hôtel d'activités



Benoît Hamon et Christiane Bouchart

Artis (Artisanat et Innovation sociale), 1 000 m² de locaux dédiés aux activités économiques du secteur de l'ESS et de l'artisanat, représentant 250 emplois, permet à un territoire en rénovation urbaine de créer des dynamiques fortes, et contribue à son attractivité ».

Patricia Andriot, vice-présidente de la Région Champagne-Ardenne et également administratrice du réseau, a mis en évidence qu'en matière de soutien à l'innovation sociale, « la seule évolution des critères d'accès aux dispositifs régionaux, en Champagne-Ardenne comme dans d'autres régions, ne suffira pas si les cadres de financements nationaux, comme la réglementation nationale, n'évoluent pas ». L'articulation entre politique nationale et politique locale doit être constante : « Les emplois d'avenir, comme la Banque Publique d'Investissement seront d'autant plus des outils au service de la consolidation de l'ESS qu'ils seront pensés en articulation avec les dispositifs régionaux qui pourront aussi être amenés à évoluer ».

Jean-Paul Huchon, président du conseil régional d'Île-de-France qui accueillait la rencontre dans ses locaux, ainsi que Benoît Hamon, ministre délégué à l'ESS et à la consommation, ont conclu cette table ronde.

Benoît Hamon a présenté les grandes lignes de la feuille de route de son ministère, et sa volonté de s'appuyer pour sa mise en œuvre sur « le dialogue, la contractualisation et le partenariat entre l'État, les acteurs de l'ESS, et les collectivités territoriales ».

Benoît Hamon a invité chacun à « contribuer au travail de ce ministère qui, je l'espère, jouera un rôle important à vos côtés pour permettre un vrai changement d'échelle de l'ESS, pas seulement dans les discours, mais à travers les structures, les dispositifs réglementaires et législatifs et les dispositifs d'emploi ».

Retrouvez un compte rendu plus complet sur le site du RTES





Les PTCE : retour sur la journée

L'auditorium de la Macif était comble pour la journée de lancement le 25 juin de la démarche autour des Pôles Territoriaux de Coopération Économique. Acteurs, réseaux, partenaires, collectivités locales, leur présence nombreuse confirme la conviction partagée par les initiateurs du projet de la pertinence de la démarche PTCE pour le développement de l'ESS. Dans quelle mesure et à quelles conditions ces pôles peuvent-ils constituer une nouvelle étape des politiques locales pour la structuration de l'ESS, favoriser le changement d'échelle et l'émergence de nouvelles activités socialement utiles, ancrées sur les territoires ?

Lorsque, sous l'impulsion de Claude Alphandéry, plusieurs acteurs, réseaux d'acteurs et réseau de collectivités, se sont retrouvés en 2010 pour élaborer des propositions pour le développement de l'ESS, une proposition s'est rapidement imposée : celle de développer des pôles territoriaux de coopération. En effet, face à la crise, aux tentations du chacun pour soi et de la mise en concurrence entre individus, entreprises et territoires, de nombreuses formes de coopération économique entre acteurs de l'ESS, entreprises, organismes de recherche, et collectivités se sont développées. Mais ces démarches sont peu connues et surtout peu soutenues, alors que des démarches comme celles des pôles de compétitivité ont bénéficié de financements importants.

Dans le cadre des États Généraux, un premier travail de repérage et de caractérisation d'initiatives s'apparentant à des pôles a été réalisé, et l'intérêt soulevé a conduit à lancer un appel à candidatures en novembre 2011. Les 150 réponses reçues, pôles existants, pôles en projet ou manifestations d'intérêt, soulignent qu'il ne s'agit pas de phénomènes isolés, mais d'une vraie dynamique enclenchée dans les territoires, avec des modalités différentes.

Pourquoi coopérer sur un territoire ?

Les initiatives dépassent souvent la simple logique de coopération économique entre acteurs pour s'inscrire dans une finalité de transformation économique du territoire.

Comme l'a souligné Christophe Chevalier, directeur d'Archer, le PTCE permet de ne pas se placer seulement dans une logique défensive ou réparatrice, mais de participer de façon offensive à la création



Rencontre du 25 juin © Labo de l'ESS

Benoît Hamon, ministre délégué à l'économie sociale et solidaire et à la consommation, a salué la capacité des PTCE à « créer du lien social, de l'activité et de l'innovation sur les territoires ». Il a appelé les acteurs présents à poursuivre le travail de modélisation et d'essaimage des pôles, soulignant que son objectif est de construire des politiques publiques, et non pas seulement de mettre en valeur quelques pépites de l'ESS.

ou à la relocalisation d'activités et d'emplois, et de se réappropriier les enjeux démocratiques économiques.

L'approche territoriale s'est imposée récemment : Christophe Laviolle, docteur en science économique, a souligné que le concept de territoire n'existait pas jusqu'à une période récente en économie. Le territoire émerge depuis une dizaine d'années, et on se rend compte que la mondialisation ne fait pas disparaître les territoires, bien au contraire. Une des tentatives de donner corps à cette notion de territoire avait d'ailleurs débouché sur les pôles de compétitivité.

Vers un référentiel pour les PTCE

Un PTCE peut se définir comme un « regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable »¹.

Pôles organisés autour d'une filière ou pôles multi-activités, pôles autour d'un lieu



de lancement du 25 juin



Rencontre du 25 juin © Labo de l'ESS

mutualisé, pôles impulsés par une collectivité locale, les approches sont nombreuses², mais elles partagent certaines caractéristiques : projets économiques à finalité sociale et environnementale, ancrage territorial, activités apportant des réponses aux besoins de la population et du territoire. Comment ces entrées se traduisent-elles ? Un travail d'élaboration de référentiel, piloté par Michel Adam, a été initié avec les pôles témoins et présenté le 25 juin (voir la déclinaison ci-dessous). Ce référentiel est une première base pour l'élaboration d'une culture commune entre PTCE, ainsi qu'un outil possible de diagnostic et de co-évaluation pour les PTCE.

Des collectivités locales mobilisées

Les collectivités locales ont été nombreuses à manifester leur intérêt pour la démarche, que ce soit en répondant directement à l'appel à candidatures (une vingtaine de collectivités ont répondu elles-mêmes à l'appel à candidatures) ou en qualité de partenaire de pôles ayant candidaté.

Comme l'a souligné Cyril Kretschmar, conseiller régional Rhône Alpes, le 25 juin, les PTCE répondent en effet aux enjeux de développement économique et d'aménagement du territoire des collectivités. Pour Patricia Andriot, vice-présidente en charge de l'économie sociale et solidaire en Région Champagne-Ardenne, « la Région mise aussi sur un développement endogène diversifié, fondé sur une économie de proximité et territoriale qui allie enjeux sociaux, économiques et environnementaux. »

De simple financeur à impulseur voire animateur de la démarche, les modalités d'implication des collectivités locales sont nombreuses dans les projets de pôles reçus. Au-delà du levier financier, crucial

1. Cf. Note du groupe de travail Labo ESS, « Premiers éléments caractérisant les PTCE », février 2011.
2. On retrouve cette diversité dans les clusters comme l'a souligné le 25 juin Xavier Roy, de France Clusters.

RÉFÉRENTIEL D'ACTION D'UN PTCE		V 2.4 - 2/5/12 - prop. M.A + groupe		RÉFÉRENTIEL de notation : 6 = très important, 5 = important, 4 = plutôt important, 3 = plutôt peu important, 2 = peu important, 1 = très peu important		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique		Cadré thématique		
Cadré thématique		Cadré thématique				

Le Pôle de Coopération Sud Aquitaine

Le pôle Sud Aquitaine, porté par le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx, s'inscrit dans la continuité de 15 à 20 ans de développement local, mobilisant différents acteurs : collectivités locales (communauté de communes, communes), entreprises classiques, et organisations et réseaux d'ESS. Les coopérations effectives et durables entre acteurs de l'ESS, collectivités et monde économique ont permis de nombreuses réalisations au fil des années : deux Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (BTP et interpro), un groupement d'employeurs multisectoriel, une Coopérative d'Activités et d'Emplois sous forme de SCIC (SCIC Interstices), un pôle aéronautique en lien avec les entreprises du secteur et la commune de Tarnos, un restaurant interentreprises d'insertion (SCIC Eole), une démarche expérimentale de GPEC territoriale avec plus de 100 entreprises associées. Environ 250 à 300 acteurs sont inscrits dans cette dynamique.



Le pôle de Coopération Sud Aquitaine est construit autour de cette logique territoriale, avec l'idée de faire plus, mieux et d'aller plus loin. Sa formalisation résulte d'une proposition des acteurs de l'ESS organisés autour du CBE et d'un engagement fort et ancien des collectivités. Il est à ce jour soutenu par de nombreuses collectivités : communes, communautés de communes, conseil général des Landes, conseil régional Aquitaine. Point-clé du développement de l'ESS en Aquitaine, le pôle est intégré dans les politiques publiques locales et notamment celle du conseil régional d'Aquitaine. Une quinzaine de structures de l'ESS seront présentes au sein du pôle, qui regroupera acteurs, mutualisation de services et de projets, ingénierie type recherche-développement et centre de formation sous forme de SCIC. Pour aller plus loin, la dynamique partenariale et d'innovation de ce pôle s'incarnera dans un ensemble immobilier au sein d'une zone industrialo-portuaire de 350 ha. Le bâtiment verra le jour fin 2013, il chapeautera et renforcera les synergies des acteurs du pôle.



PTCE : retour sur la journée de lancement du 25 juin (suite)



Actionnaires des éoliennes de Béganne © Association Éoliennes en Pays de Vilaine

dans la très grande majorité des projets, notamment dans la phase de préfiguration, qui peut prendre du temps (« *Le travail coopératif ne se décrète pas, cela demande du temps* », comme l'a souligné Initiatives et Cité), deux entrées sont présentes dans nombre de projets :

– Favoriser les espaces d'échanges et de coopération entre acteurs, entre acteurs et collectivités, etc. La collectivité peut avoir un rôle important pour favoriser la coopération plutôt que la mise en concurrence. En Rhône Alpes par exemple, la coopération territoriale est un des axes du contrat sectoriel ESS. Cela explique sans doute l'existence de 4 pôles témoins en région (Archer, Culture et Coopération, Val Horizon et SMAC 07 en Ardèche), la douzaine de réponses à l'appel à projets, et le repérage d'une vingtaine de territoires engagés dans des dynamiques de coopération territoriale.

– Permettre l'articulation et la synergie du projet avec les politiques d'aménagement foncier et de réhabilitation urbaine. Pour le pôle Ecodomaine en Pays d'Auge (Ecopya), c'est par exemple suite à un entretien avec un élu de la communauté de communes Cœur Côte Fleurie que le projet a pris sa dimension actuelle : un terrain de 70 ha a en effet été proposé, ce qui a amené à mettre en place un travail collectif pour exploiter le potentiel du terrain. Dans le cas du Lieu Mutualisé Nantes Métropole, celui-ci est intégré dans l'important projet de rénovation urbaine de l'Île de Nantes. Pour Jean-Philippe Magnen, élu à Nantes Métropole : « *Que ce projet prenne place dans ce projet de la ville de demain, de la ville durable, cela a beaucoup de sens par rapport à la politique qu'on porte* ».

Culture et Coopération, un cluster culturel à Saint-Étienne

Culture et Coopération regroupe une quinzaine d'associations et d'entreprises coopératives culturelles de l'agglomération stéphanoise. Depuis les années 2000, individus et structures ont été amenés à travailler ensemble, à expérimenter la mutualisation et le partage de savoir-faire. Exemples : une réponse collective a été élaborée en 2006 pour répondre à une délégation de service public d'une scène de musiques actuelles (Le Fil) ; une salle de cinéma art et essai (Le France) est reprise en 2010 en SCIC.

Une quinzaine d'entreprises et associations, afin de structurer et formaliser les pratiques de coopération existantes, ont décidé de se regrouper en cluster (selon le modèle instauré en 1999 par la DATAR). L'association Culture et coopération a été créée en octobre 2010. Ses adhérents représentent au total un chiffre d'affaires annuel de plus de 3 millions d'euros, emploient 50 salariés et 250 intermittents et sont animés par plusieurs centaines d'associés, d'administrateurs et de bénévoles.



© Culture et coopération

Les missions

Culture & Coopération porte trois missions principales :

- développer une offre de services mutualisés (avec par exemple la création début 2012 d'un groupement d'employeurs pour la gestion, le contrôle de gestion et l'amélioration des systèmes d'information).
- accompagner la création d'activités innovantes sur un mode coopératif.
- soutenir les professionnels par la mobilisation de ressources.

Relations avec les collectivités

En partenariat avec Saint-Étienne Métropole, dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, Culture et Coopération travaille depuis novembre 2011 sur un lieu créatif (Le Mixeur) pour expérimenter un « activateur d'idées open source sous licence globale territoriale » à partir d'un lieu en friche en cours de réhabilitation.

Culture et Coopération s'inscrit ainsi pleinement dans son environnement en référence aux dispositifs (SCOT, CFAC, avis du Conseil de Développement, Plan Guide de Manufacture – Plaine Achille) ; dans la définition d'une Ville Créative ; dans l'élaboration d'une Métropole Innovante, Verte et Solidaire. Il s'inscrit également dans le Contrat Économique Sectoriel pour le développement de l'économie sociale et solidaire de la Région Rhône Alpes.



Les suites de la démarche d'animation nationale

La journée du 25 juin a permis de conforter l'intérêt d'une expérimentation nationale, articulée autour de plusieurs volets :

– La capitalisation, la poursuite du travail de recensement et de caractérisation, d'échanges entre pôles et projets, au travers de l'organisation de séminaires et de journées, de l'animation du site internet dédié, de monographies, et en articulant approches thématiques, régionales ou sectorielles : culture et PTCE, reprise d'activités, lieux mutualisés, etc.

– La méthodologie d'accompagnement de création de pôles.

– Le plaidoyer, l'élaboration de propositions et de recommandations : comment inscrire les PTCE dans les politiques nationales et territoriales ? Peuvent-ils consti-

tuer un élément des contractualisations État-collectivités locales ? Comment la future BPI peut-elle soutenir ces pôles ?

Les collectivités locales sont un partenaire majeur pour permettre le développement et la pérennisation de ces pôles. Après avoir appuyé l'émergence, le soutien à la création d'initiatives, la promotion de l'ESS, les collectivités mettent en place des politiques de consolidation et de changement d'échelle. Et les PTCE sont perçus comme un levier intéressant. Les PTCE sont-ils ainsi les exemples types d'une seconde phase des politiques territoriales ? À quelles conditions ?

Ce sera le thème d'une des actions menées par le RTES dans les prochains mois, dans le cadre de la démarche d'animation nationale, en s'appuyant sur la mise en réseau des nombreuses collectivités impliquées dans la démarche.

Pôle de Coopération Économie Solidaire du Sicoval : un rôle moteur de la collectivité

Ce projet remonte à la fin des années 90, en lien avec la démarche du REAS (voir encadré). Pour Henri Arevalo, vice-président de l'Agglomération du Sicoval, il est « caractéristique de la démarche volontariste d'une collectivité locale, ayant comme ambition de mettre la solidarité au cœur de toutes les politiques publiques ».

Une Maison de l'Économie Solidaire a été créée en 2002 à l'initiative de la commune de Ramonville et du Sicoval. Elle rassemble structures d'informations, de communication, de financements et d'accompagnement de porteurs de projets dans l'ESS. Cette Maison est également un lieu de mobilisation de citoyens autour de projets collectifs, culturels, économiques et sociaux. Mais elle ne répond plus aux besoins actuels et futurs de ces différentes structures. C'est pourquoi l'implantation d'un pôle de coopération ESS d'envergure plus importante est à l'étude, sur la base d'un projet immobilier mutualisé. Sont associés aujourd'hui d'autres collectivités (Grand Toulouse, Département de Haute Garonne et Région) et les réseaux d'acteurs. Une étude de faisabilité est en cours, les besoins repérés en matière de logement des acteurs sont estimés à 1 500 m² de locaux, dont 800 m² pour un accueil permanent de certaines structures.

L'acquisition d'un nouveau siège pourrait s'opérer rapidement sous réserve d'une mobilisation importante des collectivités publiques pour l'investissement. Place aujourd'hui aux acteurs pour définir plus précisément le contenu et les formes du PTCE (avec un premier axe autour des achats responsables).

Les PTCE : une bonne idée pour l'ESS (suite de la page 1)

Cela ne devrait pas être un problème car nous savons faire.

Depuis maintenant 10 ans le RTES a accumulé l'expérience de toute une génération d'élu-es en charge de l'ESS. Rappelons au passage que notre réseau s'est construit à partir de l'implication de plusieurs collectivités qui dès 1997, s'étaient déjà engagées pour mettre en place des « Pôles d'économie solidaire », conçus comme des espaces territoriaux d'expérimentation, générateurs de divers outils au service du développement d'initiatives d'économie solidaire.

Les bonnes idées font toujours leur chemin, mais notons que leur éclosion nécessite du temps et du souffle. Le souffle est là. Notre implication sera déterminante et il en va, d'une certaine manière, de la crédibilité de tout ce secteur. Prenons nos responsabilités politiques puisque nous avons été élus pour cela.

Henri Arévalo, vice-président du RTES



Les pôles locaux d'économie solidaire (PLES) impulsés par le REAS

Les PLES ont été impulsés par le Réseau de l'économie alternative et solidaire (REAS) dans les années 90. À l'issue d'un colloque organisé en mars 1996 et ayant réuni des centaines de personnes dont plus de la moitié d'élu(e)s, le REAS a proposé aux collectivités de soutenir la mise en place de PLES, basés sur la mobilisation et la valorisation des ressources du territoire autour de deux axes :

• La mise en œuvre d'une démarche, le développement territorial participatif, rassemblant habitants, services de la collectivité et secteur socio-économique : repérer, mobiliser, dynamiser et valoriser les ressources du territoire en vue de développer la citoyenneté économique par la création d'activités et d'emplois durables, tout en renforçant les liens sociaux.

• L'accompagnement des porteurs de projets d'activité, conçu autour de trois réseaux de solidarité : club de porteurs de projets / créateurs ; épargne solidaire ; réseau d'accompagnateurs / intervenants volontaires.

Une vingtaine de territoires se sont dotés de pôles. Principale différence de ces pôles par rapport aux PTCE, développeurs

« en direct » de projets économiques : ils concentrent leur activité sur l'accompagnement à la création d'activités et d'emplois, l'information et la sensibilisation des citoyens, et l'animation du territoire. Parmi les pôles toujours actifs, on peut citer les deux pôles « historiques », celui de Châteauroux, né en 1996 et dont l'objet est « de replacer l'économie au service de l'être humain et de son développement personnel, de dynamiser les ressources locales, l'initiative individuelle et collective en renforçant le lien social, de participer au développement des richesses humaines et culturelles du département de l'Indre », et celui de Chevilly-Larue, créé en 1997, espace d'informations, d'échanges et de rencontres dont l'objectif est le soutien à toute initiative s'inscrivant dans une logique d'ESS.

On peut également citer Active 71 à Châlons sur Saône, créée en 1998 par des élus locaux et des citoyens engagés, ainsi que le réseau des Pôles d'Initiatives Locales en PACA animé par l'APEAS qui se revendique pleinement de cette démarche. De nombreuses collectivités soutenant les PLES ont contribué à la création du RTES en 2002.

À vos agendas !

Mardi 20 novembre – Lille

L'ESS au cœur des politiques locales- Journée nationale de sensibilisation à l'ESS co-organisée par le CNFPT et le RTES. Informations auprès de alfederici@rtes.fr.

Vendredi 7 décembre 2012 – Paris

Les 10 ans du RTES

Le nouveau Conseil d'administration

À la suite de l'AG du RTES du 4 juillet, le CA a été renouvelé en partie. Voici la liste des administrateurs du RTES par ordre alphabétique.

Patricia Andriot, vice-présidente en charge de l'ESS, conseil régional Champagne-Ardenne. Membre du bureau du RTES.

Henri Arévalo, vice-président, Sicoval. Vice-président et trésorier du RTES.

Annie Berger, conseillère municipale déléguée à l'ESS, ville de Caen. Secrétaire du RTES.

Morad Bachir-Cherif, vice-président en charge de l'ESS et de l'Insertion Économique, Grenoble Alpes Métropole.

Corinne Bord, conseillère régionale, conseil régional Île-de-France.

Christiane Bouchart, conseillère municipale, déléguée à l'ESS et au commerce équitable, ville de Lille. Présidente du RTES.

Bity Dieng, conseillère municipale déléguée à l'ESS, ville de Grenoble.

Michel Dinet, président, conseil général de Meurthe-et-Moselle.

Karine Fougeray, adjointe au maire, ville d'Aulnay-sous-Bois.

Jean-Paul Hesse, vice-président, Grand Dijon et Maire de Plombières-lès-Dijon. Vice-président du RTES.

Nicole Juyoux, conseillère déléguée à l'ESS, Pau-Porte des Pyrénées.

Cyril Kretzschmar, conseiller régional délégué à la nouvelle économie, nouveaux emplois, artisanat, et à l'ESS, conseil régional Rhône Alpes.

François Lafourcade, adjoint au maire délégué à l'exemplarité environnementale, le développement durable, l'économie solidaire, ville de Tours.

Frédéric Léveillé, conseiller municipal délégué au Développement durable et l'agenda 21, ville d'Argentan.

Jean-Philippe Magnen, conseiller communal, Nantes Métropole. Vice-président du RTES.

Marie-Christine Pons, conseillère régionale, présidente de la Commission ESS, conseil régional Midi-Pyrénées.

Bérénice Vincent, vice-présidente en charge de l'Économie solidaire et de l'innovation sociale, conseil régional d'Aquitaine et adjointe au maire, en charge du développement durable et de l'ESS, ville de Bergerac.

Publications

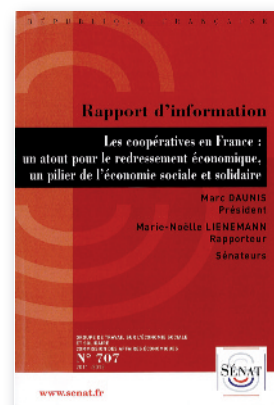
L'économie sociale pour transformer la société



L'ESS sera-t-elle l'outil de réforme de la société ? Pour l'auteure, Corinne Bord, le secteur apparaît comme une alternative au libéralisme face à la crise systémique de notre société. Corinne Bord est vice-présidente de la Fédération Léo Lagrange, membre du Conseil supérieur de l'économie sociale, conseillère régionale d'Île-de-France et depuis juillet 2012, administratrice du RTES.

Corinne Bord, préface de Jacques Landriot, président du Groupe Chèque Déjeuner
Commande sur www.corinnebord.fr

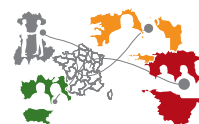
Les coopératives en France : un atout pour le redressement économique, un pilier de l'ESS



Le rapport du groupe de travail sur l'ESS de la commission des affaires économiques du Sénat a été adopté le 25 juillet dernier. Décomposé en deux grandes parties, ce rapport dresse un état des lieux de la coopération en France, tant du point de vue juridique qu'économique pour ensuite formuler 6 axes pour accélérer le développement des coopératives. Chacun de ces grands axes est accompagné de propositions concrètes pour les traduire dans les faits.

Rapporteur : Marie-Noëlle Lienemann

Télécharger le rapport n°707 sur www.senat.fr.
Disponible en version papier



Bienvenue aux nouveaux adhérents : communauté d'agglomération de l'Albigeois ; communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) ; communauté du Pays Voironnais ; Syndicat Mixte Rhône Pluriel ; conseil général des Côtes d'Armor ; conseil général de Gironde ; conseil général d'Ille-et-Vilaine ; conseil général de l'Isère ; conseil général des Pyrénées Orientales

Adhérents au 31 août 2012

Régions : Aquitaine ; Auvergne ; Bourgogne ; Bretagne ; Champagne-Ardenne ; Collectivité Territoriale de Corse ; Franche-Comté ; Haute-Normandie ; Île-de-France ; Limousin ; Midi-Pyrénées ; Nord-Pas de Calais ; Pays de la Loire ; Picardie ; Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Rhône-Alpes

Départements : Côtes d'Armor ; Deux Sèvres ; Dordogne ; Gironde ; Ille-et-Vilaine ; Isère ; Meurthe-et-Moselle ; Nord ; Oise ; Paris ; Pyrénées-Orientales ; Val-de-Marne

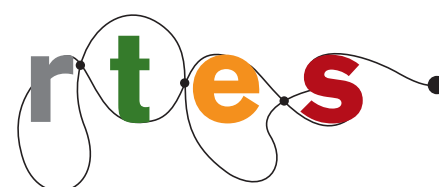
Intercommunalités : Albigeois ; Amiens Métropole ; Angers Loire Métropole ; Arles Crau Camargue Montagnette ; Artois Comm ; Brest Métropole Océane ; Carene ; Caux Vallée de Seine ; Creusot-Montceau ; Grand Dijon ; Grand Roanne Agglomération ; Grand Toulouse ; Grenoble-Alpes Métropole ; Lille Métropole Communauté Urbaine ; Montbéliard ; Nantes Métropole ; Niort ; Pays de la Lys Romane ; Pau-Pyrénées ; Pays Voironnais ; Plaine Centrale Val-de-Marne ; Plaine Commune ; Poitiers ; Rennes Métropole ; Saint-Etienne Métropole ; Sicoval ; Strasbourg ; Syndicat Mixte Rhône Pluriel ; Val de Drôme

Villes : Argentan ; Audincourt ; Aulnay-sous-Bois ; Bergerac ; Caen ; Canéjan ; Champigny-sur-Marne ; Cherbourg-Octeville ; Chevilly-Larue ; Clichy-la-Garenne ; Coulonnieux-Chamiers ; Fresnes ; Grenoble ; Hem ; Lille ; Lorient ; Lyon ; Merville ; Niort ; Pessac ; Plombières-lès-Dijon ; Revin ; Saint-Fargeau-Ponthierry ; Saint-Denis ; Saint-Herblain ; Seclin ; Senones ; Tourcoing ; Tours ; Villeneuve d'Ascq ; Wattrelos

Abonnement

Vous pouvez vous abonner à la lettre sur simple demande auprès du RTES

Direction de publication : Christiane Bouchart - Rédaction : Anne-Laure Federici, déléguée générale, 06 61 17 94 90 - alfederici@rtes.fr - Charlotte Millereaux - animation@rtes.fr - Charte graphique : Yann Montigné - www.ahauteurdx.com - Mise en page : Jean-Marc Pubellier - marcpub@wanadoo.fr - Impression : Artésienne sur papier recyclé Cyclus Print.



Hôtel de Ville, BP 667 - 59 033 Lille cedex
www.rtes.fr / animation@rtes.fr
03 20 97 17 97 - fax : 03 20 49 57 68

